

POLE REGIONAL d'ENSEIGNEMENT
et de FORMATION aux METIERS
de la SANTE (PREFMS)
74 Voie du Toec
TSA 40031 – 31059 TOULOUSE cedex 9

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS (IFAS)

INSCRIPTIONS 2020

INFORMATIONS SUR LES MODALITES D'ADMISSION EN IFAS

Formation en cursus partiel en continuité d'une démarche VAE

Inscriptions et télé versement des documents
du 15 Février 2021 au 4 Juin 2021

INFORMATIONS SUR LES VACCINATIONS

REGLEMENTATION

Certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

L'élève doit être vacciné contre :

- o La diphtérie
- o Le tétanos
- o La poliomyélite
- o L'hépatite B (L'élève doit être vacciné **ET IMMUNISE** contre l'hépatite B)

A DEFAUT, IL NE POURRA EFFECTUER LES STAGES

IMPORTANT

Plusieurs mois sont nécessaires pour mener à bien un schéma vaccinal complet et atteindre l'immunisation contre l'hépatite B, c'est pourquoi nous recommandons fortement de débiter la vaccination dès l'inscription à l'IFAS.

Il est donc impératif de consulter son médecin traitant dès l'inscription.

1-Conditions d'accès à la formation en cursus partiel « VAE »

1. Avoir obtenu une validation partielle du DEAS après passage devant le jury de VAE
2. Etre à jour de ses obligations vaccinales règlementaires le jour de la rentrée scolaire.

2-Programme pédagogique

La durée des études dépend du nombre d'unités de formation à suivre.

Ces études sont organisées en discontinu sur la durée d'une année scolaire.

Remarques :

-Durant la formation un véhicule est nécessaire pour se rendre en stage. Certains stages sont réalisés à l'extérieur de Toulouse.

- Certains enseignements sont organisés en distanciel et nécessitent d'avoir au domicile un équipement informatique avec une connexion internet illimitée, une caméra et un micro.

3-Financement de la formation

Le coût de la scolarité dépend des unités de formation à suivre. Il est à la charge de l'élève, de son employeur ou d'un OPCO (dans ces cas, faire les démarches nécessaires dès l'inscription, car les délais de réponse pourraient alors être trop courts).

Pour tout dossier de demande de financement, vous pouvez faire une demande, PAR MAIL, de devis auprès du secrétariat de l'IFAS.

ifas.selection@chu-toulouse.fr

5- Documents à télé verser pour l'inscription à la formation

UNIQUEMENT en ligne du 15 Février 2021 au 4 Juin 2021 minuit.

Lors de votre inscription en ligne, vous aurez à télé verser les pièces suivantes en **PDF**:

Merci de nommer chaque pièce (exemple : pièce d'identité, CV, lettre de motivation...)

- une photocopie recto verso de la pièce d'identité valide
- une photo d'identité récente (*format JPEG uniquement*)
- un curriculum vitae (CV)
- une copie de la notification de la validation des acquis de l'expérience par la DRJSCS portant la mention : « Je soussigné(e) M./Mme certifie cette photocopie conforme à l'original », datée et signée
- pour les candidats inscrits comme demandeur d'emploi, un avis de situation Pôle Emploi datant de moins de 3 mois.

***Si vos documents à télé verser sont « trop lourds » : un message d'erreur apparaît
➤ REPORTEZ VOUS A LA RUBRIQUE « AIDE » : (Aide technique).***

6- Calendrier 2021

Date limite d'inscription à l'IFAS : Le 4 Juin 2021 à minuit

Confirmation des inscriptions : à partir du 29 Juin 2021. Un email sera adressé à chaque candidat.

Si, dans les 7 jours ouvrés suivant l'envoi du mail, le candidat n'a pas confirmé sa place en ligne sur le site internet du PREFMS, il sera considéré comme démissionnaire.

Pour toute information complémentaire vous pouvez joindre le secrétariat de l'institut par mail : ifas.selection@chu-toulouse.fr